

**STRATEGIE NATIONALE DU PROGRAMME DE MICRO-FINANCEMENT
AU TITRE DE LA SEPTIEME PHASE
OPERATIONNELLE (OP7)
NIGER**



Vaches KOURI espèce endémique du Lac Tchad (NIGER)



Girafes de Kouré (NIGER) les dernières espèces de l'Afrique de l'Ouest

Décembre 2019



Tables de matières

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	II
1. CONTEXTE	3
2. RÉSUMÉ : PRINCIPAUX RESULTATS ET REALISATIONS	3
3. PRIORITÉS DES PAYS ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE	5
3.1. ALIGNEMENT AVEC LES PRIORITES NATIONALES.....	5
3.3 PRIORITES STRATEGIQUES DU PROGRAMME NATIONAL DU PMF/OP7	6
4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP7	9
4.1. OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LES PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES	9
a) <i>Procédé de sélection des paysages terrestres et marins prioritaires</i>	9
b) <i>Paysages terrestres et marins choisis pour l'OP7</i>	9
c) <i>Initiatives stratégiques de l'OP7 dans les paysages terrestres et marins</i>	11
4.2. SUBVENTIONS EN DEHORS DES PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES	12
a) <i>Plateforme de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé</i>	12
b) <i>Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</i>	12
c) <i>Gestion des connaissances</i>	13
5. PLAN DE COMMUNICATION.....	14
7. GRANTMAKER+ ET OPPORTUNITES DE PARTENARIAT	15
8. PLAN DE GESTION DES RISQUES.....	15
9. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	16
9.1 APPROCHES DE SUIVI AUX NIVEAUX DES PROJETS ET DES PAYS	16



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BIOPALT :	Projet Biosphère et Patrimoines du Lac Tchad
CBLT :	Commission du Bassin du Lac Tchad
CC :	Changements Climatiques
CCNUCC :	Convention Cadre de Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB :	Convention sur la Diversité Biologique
CN :	Coordination Nationale
CNP :	Comité National de Pilotage
CPS :	Country Program Strategy
CSI :	Centres de Santé Intégrés
CES/DRS :	Conservation des Eaux, des Sols/Défense et Restauration des Sols
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
GEF :	Global Environment Facility
GES :	Gaz à effets de Serre
ICRISAT :	Centre International de Recherche sur les Cultures des zones Tropicales Semi Arides
IBN :	Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
ODD :	Objectifs de Développement Durable
ONG/AD :	Organisation Non Gouvernementale/ Association de Développement
ONU :	Organisation des Nations Unies
OP :	Phase Opérationnelle
OSC :	Organisations de la Société Civile
PASAN :	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire au Niger
PASEC :	Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux risques Climatiques
PARIIS :	Projet d'Appui Régional Sahel Irrigation Initiative
PARC-DAD :	Projet d'Appui à la Résilience Climatique pour un Développement Agricole Durable
PDES :	Plan de Développement Economique et Social
PDC :	Plan de Développement Communal
PDS :	Plan de Développement Sanitaire régional
PISA :	Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire
PMF :	Programme de Micro-Financements
PNEDD :	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNUD :	Programme de Nations Unies pour le Développement
PNED :	Programme National des Energies Domestiques
POPs :	Polluants Organiques Persistants
PPAAO :	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PRAPS :	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
ProDAF :	Programme de Développement de l'Agriculture Familiale
PROMOVARE :	Projet de Mobilisation et de Valorisation des Ressources en Eau
PTA :	Programme de Travail Annuel
PLECO :	Projet de Lutte Contre l'Ensamblage des Cuvettes Oasiennes
REDD :	Réduction des émissions dues à la Déforestation et Dégradation des forêts
REPAB :	Réseau des Partenaires et Bénéficiaires
RNA :	Régénération Naturelle Assistée
SDR :	Stratégie du Développement Rural
TAG :	Technical Adviser Group
TRAC :	Target for Resource Assignment from the Core
ITTAS :	Iullemederi-Taoudeni-Tanezrouft Aquifer System
UNESCO :	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

Ressources financières de l'OP7 - Programme national du PMF (estimées en dollars des États-Unis)

Total des subventions du PMF à ce jour depuis 2004 :	\$4,831,786 USD
Fonds de base du FEM OP7 :	\$500,000 USD (à confirmer)
Fonds STAR FEM OP7 :	\$770,000 USD
Fonds SOS SAHEL (garantis)	\$100,000 USD (Espèce) \$90,000 USD (Nature)
UNESCO, (attendus/à mobiliser)	\$ 510,000 ¹ USD (Espèce) \$ 500,000 USD (Nature)

1. CONTEXTE

En tant que programme global du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Programme de Micro-Financements du FEM (PMF/FEM), mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), aligne ses stratégies de la phase opérationnelle sur celles du FEM et de ses partenaires de cofinancement, et propose un portefeuille mondial de projets novateurs, inclusifs et ayant un impact qui traitent des questions environnementales et de développement durable.

L'action au niveau local de la société civile et des organisations communautaires de base, y compris les groupes de femmes, les peuples autochtones, les jeunes et les personnes handicapées, est reconnue comme essentielle pour former des alliances multipartites afin d'obtenir des avantages environnementaux mondiaux d'une part et contribuer aux orientations de programmation du FEM-7, au plan stratégique 2018-2021 du PNUD et aux priorités nationales pour atteindre les objectifs du développement durable des Nations Unies et autres engagements internationaux, d'autre part.

S'appuyant sur plus de 26 ans d'opérations réussies dans plus de 133 pays, la septième phase opérationnelle (OP7) du PMF vise à « *promouvoir et soutenir des initiatives novatrices, inclusives et évolutives, et à encourager des partenariats multipartites au niveau local pour aborder les problèmes environnementaux mondiaux dans les paysages terrestres et marins prioritaires* ».

2. RÉSUMÉ : Principaux résultats et réalisations

Le PMF/FEM au Niger a été créé en 2003 et a débuté ses activités en 2004, période correspondant à la fin de la troisième Phase Opérationnelle (OP3) dudit programme. Depuis, d'importants résultats ont été réalisés et capitalisés, du fait notamment de l'existence : (i) d'une volonté politique visant à promouvoir la participation communautaire dans les actions de préservation de l'environnement ; (ii) d'une société civile de plus en plus active et dotée de capacités à formuler et à mettre en œuvre des requêtes en appui aux communautés rurales et (iii) de l'adoption au niveau pays, de cadres stratégiques d'intervention qui retiennent la question de restauration, de protection et de préservation de l'environnement au cœur des priorités nationales.

Ainsi, du démarrage du programme en 2004 à la fin de l'OP6, le nombre de projets PMF/FEM/Niger s'élève à 157 projets (CORE+ STAR) pour un montant total de \$4,931,675 USD et un cofinancement en espèces et en nature de l'ordre \$4,883,653 USD. Le PMF/FEM/NIGER a été le mécanisme de mise en œuvre de certains programmes tels que :

Le Programme COMDEKS d'un montant de \$279,487 USD financé par le Gouvernement Japonais intervient depuis 2014 et est exécuté essentiellement autour de la mare de Tabalak considéré comme site Ramsar. Huit (8) projets dont six (6) microprojets et 2 évaluations (situation de référence et évaluation ex-post) ont

¹ Actuellement un projet pilote est en cours avec UNESCO dans le cadre de BIOPALT jusqu'en mai 2020. Il est attendu le développement d'un autre projet



été financés. Le Programme COMPACT financé par l'UNESCO interviendra à partir de 2016 au niveau du Parc du W pour un montant total de \$120,000 USD.

A ces projets financés par le FEM, il faut ajouter que le PMF/FEM Niger a été également le mécanisme de mise en œuvre de l'Initiative Communautaire de l'Eau et de l'Assainissement (ICEA) et du Programme d'Adaptation à Base Communautaire (PABC). Dans ce cadre, 23 projets pour ICEA et 15 projets pour PABC. Les fonds STAR, représentent la contribution du Gouvernement de Niger pour financer le PMF durant l'OP7 pour un montant de \$770,000 USD.

Dans le cadre de l'OP7, le PMFE/NIGER en tant mécanisme de mise en œuvre de certaines initiatives avec d'autres partenaires, s'engage à fournir au CPMT, les informations et documents suivants :

Rapport de mission de pré évaluation, Compte rendu de la réunion du CNP pour la sélection des dossiers, Copie du contrat signé entre la structure requérante et le partenaire financier, Ordre de virement, Rapports d'activités, Rapport de mission de suivi, Rapport final.

Enfin, le PMF/FEM Niger a reçu au cours de l'OP6 un (01) prix à l'occasion de la fête nationale de l'arbre en reconnaissance des efforts remarquables dans le domaine de l'environnement.

Les bonnes pratiques à retenir de l'exécution de tous ces projets financés par le PMF/FEM sont :

- **La prise en compte de la dimension genre** : A toutes les étapes des différents projets soumis à l'évaluation, que ce soit la conception ou la mise en œuvre, la transversalité du genre a été un aspect important et intégré. En effet, le rôle, la participation des femmes et leur proportion comme bénéficiaires sont bien mis en évidence dans les documents des projets. Dans cette démarche de priorisation des activités, les femmes ont été représentées dans les rencontres communautaires et ont eu l'occasion de faire prévaloir leurs intérêts.

- **La pérennisation des acquis**: Dans la plupart des projets, un cadre de concertation est créé pour la gestion des acquis. C'est le cas par exemple de la mairie de Kellé qui compte inscrire dans son budget annuel la prise en charge des pièces de rechange ou d'entretien des matériels solaires installés dans les Centres de Santé Intégrés (CSI) de son entité et aussi motivé la direction régionale de la santé publique d'inscrire cette préoccupation dans son Plan de Développement Sanitaire régional (PDS). Il en est aussi pour les bénéficiaires c'est-à-dire les CSI et la communauté locale d'introduire un centime additionnel dans les reçus de consultation pour la prise en charge de l'entretien des matériels solaires. Ces types d'espace de concertation sont le fondement d'une bonne harmonisation, d'une excellente coordination et la garantie des succès des projets et des résultats sociaux, économiques, écologiquement propres et adaptés.

Participation aux cadres de concertation

Le PMF/FEM Niger a participé au cadre de concertation des acteurs du changement climatique, à l'accompagnement du REPAB/PMF-FEM (Réseau des Partenaires et Bénéficiaires des subventions du Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial) et à la participation au comité de pilotage de Le Projet d'Appui à la Résilience Climatique pour un Développement Agricole Durable (PARC-DAD).

- **L'implication et la participation des collectivités locales** : Ils ont surtout contribué à orienter les interventions et également l'acceptation sociale du projet (multitude des séances de sensibilisation). Lors des entretiens avec des membres des communautés bénéficiaires, aucun incident en lien avec le projet n'a été signalé. Cependant, il y a eu une grande attente à propos de nouvelles activités qui arrivent aux communautés.

- **La mobilisation et la valorisation des expertises d'autres institutions** : Couramment, les expertises nécessaires ne sont pas forcément disponibles au niveau local. C'est le cas pour la mise en œuvre de certaines activités spécifiques (le repeuplement des espèces en voie de disparition dans la zone ou même dans le pays, la maîtrise des écosystèmes de l'unité hydrologique, du projet « un enfant un arbre »), la coordination dudit projet a dû identifier et mobiliser, entre autres, l'ICRISAT, les services techniques de l'environnement. Il y a aussi l'intervention de la Cellule de Généralisation et de Pérennisation de l'Education relative à l'Environnement du Ministère de l'Education Nationale qui apporte un appui dans la sensibilisation et la formation des enseignants qui, à leur tour, transmettront le savoir aux élèves pour l'internalisation des acquis.

3. PRIORITÉS DES PAYS ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

3.1. Alignement avec les priorités nationales

Le Niger a ratifié ou signé plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs à la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Ces instruments recouvrent aussi bien des accords multilatéraux que bilatéraux et permettent d'orienter la politique environnementale nationale. On distingue notamment les conventions et protocoles inscrits dans le tableau n°2

Tableau 2. Liste des conventions et plans ou programmes nationaux/régionaux pertinents

Conventions + cadres de planification nationaux	Date de ratification / d'achèvement
Dialogues nationaux GEF-7	
Convention sur la Diversité Biologique (CDB)	Signée le 11 Juin 1992, ratifiée le 25 Juillet 1995
Stratégie et Plan d'action nationaux pour la biodiversité de la CDB (SPANB)	Adopté en 2000 et actualisée en 2014 pour tenir compte du nouveau plan stratégique 2011-2020 de la CBD
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA)	Signé le 26 septembre 2011 et ratifié le 2 juillet 2014
Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)	Signée le 11 Juin 1992, ratifiée le 25 Juillet 1995
Communications nationales à la CCNUCC (1 ^{ère})	Adoptée en Novembre 2000
Communications nationales à la CCNUCC (2 ^{ème})	Adoptée en Décembre 2009
Communications nationales à la CCNUCC (3 ^{ème})	Adoptée en Décembre 2016
Cade National des Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) de la CCNUCC	Elaboré en 2011
Programme d'action national d'adaptation (PANA) de la CCNUCC	Adopté juillet 2006
Contributions déterminées au niveau national (CDN) pour l'Accord de Paris	Ratifié le 21 Septembre 2016
Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD)	Signée le 14 Octobre 1994, ratifiée le 19 Janvier 1996
Plan national d'Adaptation au titre de la CCNUCC (PAN)	En cours d'élaboration
Convention de Stockholm (CS) sur les polluants organiques persistants (POP)	Signée en 12 octobre 2001 et ratifiée en 2004
Plan national de mise en œuvre (PNMO) de la CS	
Convention de Minamata (CM) sur le mercure	Signée le 10 Octobre 2013, ratifiée le 01 Février 2018
Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques	Adoptée en 2004 actualisée en Octobre 2014
Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour Gérer l'Environnement Mondial	Juin 2006

Protocole de Carthagène sur la biosécurité	Signé le 24 mai 2000 et ratifié le 30 septembre 2004
Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources Naturelles dite convention d'Alger	Ratifiée par le Niger en 1970
Réglementation commune sur la faune et la flore	Ratifiée en 1980
Convention de Fort-Lamy	Signée, le 22 Mai 1964
Charte de l'Eau du Bassin du Niger	Signé 30 avril 2008
Convention de Faranah portant création de l'Autorité du Bassin du Niger	Signée, le 29 Octobre 1987
Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD)	Adopté le 21 avril 2000
Cadre Stratégique de Gestion Durable des Terre et son Plan d'investissements 2015-2029	Adopté en novembre 2014
Programme National des Energies Domestiques	Validé en juin 2015

3.2 Lacunes et possibilités

Les principales lacunes :

- la faible coordination, l'absence de synergies des acteurs, la faible collaboration entre les services techniques, les communautés et les Organisation de la Société Civile à la faiblesse des capacités institutionnelles et humaines ;
- l'insuffisance de l'appui-conseil aux producteurs, la mauvaise gouvernance des organisations de producteurs et la persistance des conflits fonciers sont à relever ;
- le faible accès aux équipements et intrants est lié à la fois au pouvoir d'achat limité des producteurs et les pratiques culturelles inappropriées et la faible utilisation des intrants.

Les opportunités :

- l'existence de cadres de concertation entre tous les acteurs à tous les niveaux (local, départemental, régional et central) ;
- l'existence de cadres de référence nationaux tels que le Plan de Développement Economique et Social (PDES), l'initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens), les politiques et stratégies sectorielles qui prévoient des programmes de renforcement des capacités des acteurs et des institutions, la promotion de la gouvernance locale à travers des appuis financiers et techniques indispensables à la mise en œuvre de la politique de décentralisation.
- la mise en place des mécanismes de mobilisation des ressources financières tant au plan national qu'international notamment la finance climatique au profit des communautés surtout les groupes les plus vulnérables.

3.3 Priorités stratégiques du programme national du PMF/OP7

Conformément aux initiatives stratégiques mondiales approuvées du programme pour la septième phase opérationnelle (OP7), les priorités du programme de pays du PMF/FEM en fonction des besoins et des opportunités au niveau national sont consignées dans le tableau 3.

Tableau 3. Alignement du programme de pays du PMF sur les initiatives stratégiques du PMF/OP7 et les priorités/projets/programmes pays

1	2	3
<p>Initiatives stratégiques de l'OP7 du PMF/ FEM</p>	<p>Priorités du programme national du PMF/OP7</p>	<p>Complémentarité du programme de pays du PMF avec le FEM, le PNUD et d'autres projets et programmes</p>
<p>Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés Principaux objectifs/centres d'intérêt :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées par le biais des APACs et d'une gouvernance partagée avec le secteur privé et le gouvernement. 2) Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité menée par les communautés, y compris la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.) 3) Renforcer les actions menées par la communauté pour la protection des espèces menacées 	<p>Priorité 1 : Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence 2) Eliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées. 	<p>ProDAF, PASEC, PISA, PROMOVARE, PARIIS, PRAPS, PARC-DAD, PPAAO, REDSAC, PAC RC, PROMAP, PRIA, PASAN, PLECO, ITTAS, Projet Chaîne de Valeurs RIZ Financement BAD</p>
<p>Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Accroître l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble de la production alimentaire et de la chaîne de valeur, y compris dans les écosystèmes vulnérables (montagnes, PEID, etc.). 2) Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence 3) Eliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées. 	<p>Priorité 2 : Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés</p> <p>Principaux objectifs/centres d'intérêt :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées par le biais des APACs et d'une gouvernance partagée avec le secteur privé et le gouvernement. 2) Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité menée par les communautés, y compris la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.) 3) Renforcer les actions menées par la communauté pour la protection des espèces menacées 	<p>PNFC, MCA, UICN, GIZ, ITTAS,</p>
<p>Co-avantages de l'accès à l'énergie émettant peu de carbone Soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des CDN</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Promouvoir des technologies renouvelables et à haut rendement énergétique offrant des avantages socio-économiques et améliorant les moyens de subsistance. 	<p>Priorité 3 : Adaptation communautaire (Avec AusAID ou autre financement - non éligible avec le financement du FEM)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Réduire la vulnérabilité et améliorer la capacité d'adaptation des 	<p>ABC CARE GIRMA/CRS PAR-DAD PAC RC PFAN(GEF) Eaux & Changement Climatique</p>

<p>2) Promouvoir les besoins en services énergétiques hors réseau dans les zones rurales et urbaines.</p>	<p>communautés</p>	
<p>Des coalitions locales et mondiales pour la gestion des produits chimiques et des déchets</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Réduire et promouvoir les solutions de rechange à l'utilisation du mercure dans les mines d'or artisanales et à petite échelle. 2) Promouvoir la gestion des déchets plastiques et solides et l'économie circulaire 3) Réduire/supprimer l'utilisation des produits chimiques dans l'agriculture 4) Renforcer les coalitions locales et mondiales sur la gestion des produits chimiques, des déchets et du mercure 	<p>Priorité 4 : Co-avantages de l'accès à l'énergie émettant peu de carbone Soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des CDN</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Promouvoir des technologies renouvelables et à haut rendement énergétique offrant des avantages socio-économiques et améliorant les moyens de subsistance. <p>Promouvoir les besoins en services énergétiques hors réseau dans les zones rurales et urbaines.</p>	<p>APES, ANPER, Adapt'action (AFD) Projet Energie LG</p>
<p>Catalyser des solutions urbaines durables</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Renforcement des capacités de promotion de solutions communautaires, socialement inclusives et intégrées pour faire face à un développement urbain à faibles émissions et résilient. 2) Démonstration de solutions/approches urbaines innovantes et socialement inclusives (y compris la gestion des déchets et des produits chimiques, l'énergie, les transports, la protection des bassins versants, les services écosystémiques et la biodiversité). 3) Mettre en œuvre une approche de partenariat public-privé pour un accès à l'énergie à faible émission de carbone pour les communautés urbaines marginalisées. 	<p>Priorité 5 : Renforcer l'inclusion sociale</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Promouvoir des initiatives ciblées 2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets (p. ex. femmes/filles, peuples autochtones, jeunes et personnes handicapées) 	<p>Spotlight UE</p>
<p>Adaptation communautaire (Avec AusAID ou autre financement - non éligible avec le financement du FEM)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Réduire la vulnérabilité et améliorer la capacité d'adaptation des communautés 2) Fournir aux pays une expérience concrète sur le terrain en matière d'ACA 3) Fournir des enseignements politiques clairs et intégrer l'AC dans les processus nationaux. 	<p>Priorité 6 : Gestion des connaissances</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités 2) Améliorer les capacités des OSC/OCB 3) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques 	
<p>Plateformes de dialogue sur les politiques et la planification entre les OSC, le gouvernement et le secteur privé</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Promouvoir/renforcer les voix de la communauté et sa participation aux politiques mondiales et nationales, à l'élaboration de stratégies liées à l'environnement mondial et aux questions de développement durable. 	<p>Priorité 7 : Gestion, suivi et évaluation des résultats</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs <p>Mettre en place un mécanisme de</p>	<p>FAUNA CORIDOR/Niger</p>

	<i>supervision des MP (Redynamiser les TAG)</i>	
Renforcer l'inclusion sociale (obligatoire) 1) Promouvoir des initiatives ciblées 2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets (p. ex. femmes/filles, peuples autochtones, jeunes et personnes handicapées)	Priorité 8 : Plateformes de dialogue sur les politiques et la planification entre les OSC, le gouvernement et le secteur privé 1) Promouvoir/renforcer les voix de la communauté et sa participation aux politiques mondiales et nationales, à l'élaboration de stratégies liées à l'environnement mondial et aux questions de développement durable.	RJES, REJEA ; REPAB, Cadre de concertation sur l'adaptation, REDD
Gestion des connaissances 1) <i>Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités</i> 2) <i>Améliorer les capacités des OSC/OCB</i> 3) <i>Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques</i>	Capitaliser et vulgariser les bonnes pratiques à travers des ateliers, des recueils, des dépliants, des voyages d'études.... Renforcer les capacités des OSC dans le cadre de leurs actions de plaidoyer et lobbying de protection de l'environnement	OSC/OCB/ONG ; REPAB . CN/CNP; PNUD, PTF
Gestion, suivi et évaluation des résultats 1) <i>Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs.</i>	<i>Les missions de preévaluation et de suivi/Evaluation des projets par la CN/CNP/PNUD</i> <i>Les membres du TAG seront pleinement impliqués dans le processus de suivi/Evaluation</i>	OSC/OCB/ONG ; CN/CNP; PNUD, TAG, PTF

4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP7

4.1. Octroi de subventions dans les paysages terrestres et marins prioritaires

a) Procédé de sélection des paysages terrestres et marins prioritaires

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OP6 du PMF/FEM, trois zones agro-climatiques avaient été retenues, à savoir : La zone sahélo-soudanienne ; La zone sahélienne et la zone sahélo-saharienne.

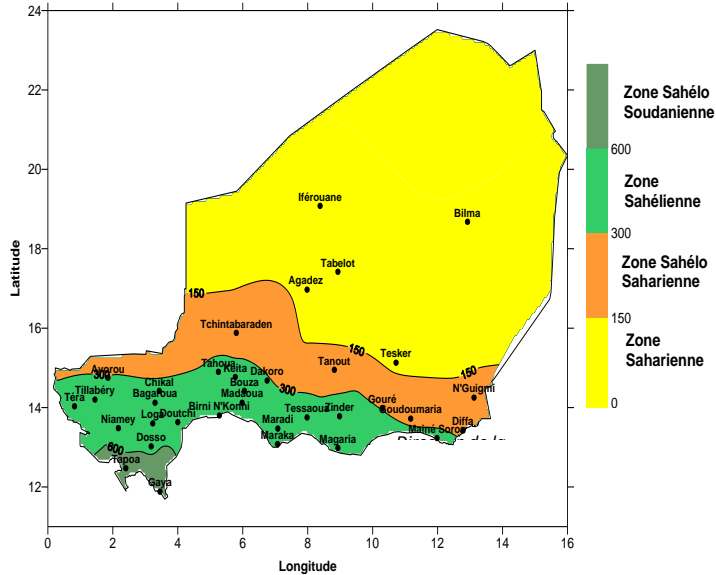
Le processus de sélection des paysages de l'OP7 a été basé sur des entretiens avec les différentes parties prenantes (Gouvernement, OSC, Partenaires au Développement, CN/PMF/FEM) d'une part et l'examen des rapports de suivi-évaluation de la phase OP6 d'autre part.

Au niveau de ces trois zones, les principaux défis environnementaux et socio-économiques restent notamment :

- la forte dégradation des terres et des formations végétales ;
- la perte de la biodiversité,
- l'ensablement des cuvettes, oasis et autres bas-fonds de haute productivité,
- l'ensablement des plans d'eau et leur envahissement par les plantes proliférantes
- la surexploitation des formations végétales,
- l'indice de pauvreté élevée et de faible développement humain

b) Paysages terrestres et marins choisis pour l'OP7

Le climat du pays est de type tropical aride et semi-aride. Le Niger se situe dans l'une des zones les plus chaudes du globe. Le pays a deux types de climats chauds : un climat désertique sur la majeure partie du territoire et un climat tropical à une seule saison des pluies, comme l'indique la carte ci-dessous.



La zone sahélo-soudanienne représente 1% du territoire national et reçoit 600 et 800 mm de pluie en moyenne par an. Cette zone peuplée et boisée comprend les forêts sèches basses, des forêts claires, les savanes et, les formations aquatiques du fleuve Niger. La strate ligneuse comporte des arbustes et des arbres capables de constituer localement des peuplements fermés. La végétation est globalement caractérisée par des Combrétacées et par la présence d'autres espèces de valeur comme le Karité et le Néré.

Regroupant de fortes potentialités agricoles, cette zone développe sous irrigation, l'arboriculture et le maraîchage, en pluviale les cultures de rente et les céréales. L'agriculture pourvoit d'importantes ressources financières aux ménages. L'élevage ici est dominé par les caprins, les ovins et les bovins.

La zone sahélienne qui couvre 10% du pays et reçoit 300 à 600 m de pluies en moyenne par an. Cette zone propice à l'agropastoralisme comprend les formations végétales arbustives. C'est une zone sédentaire à vocation agricole et qui comprend de nombreux villages d'agriculteurs. La savane claire et la végétation arbustive à couverture lâche ou moyenne ainsi que des savanes arborées moyennement dégradées la caractérisent. La zone est caractérisée par une végétation passant des formations contractées ou arbustives claires à des types plus diffus et arborés au sud. Les espèces dominantes sont : *Acacia albida*, *Acacia senegal*, *Borassus aethiopicum*, *hyphaene thebaica*, *Combretum glutinosum* etc. Les céréales pures souvent en association avec les légumineuses y sont cultivées.

Dans les zones spécifiques des vallées, les activités de cultures maraîchères et l'arboriculture sont très importantes. L'élevage extensif transhumant et agropastoral y sont particulièrement développés et dominés par les caprins, les camelins, les ovins et les bovins. Le peuplement humain y est dense au centre, avec une forte occupation agricole.

Dans **la zone sahélo-saharienne**, la pluviométrie annuelle moyenne est comprise entre 150 et 350 mm. Zone de transition entre le Sahara et le Sahel, elle couvre une superficie de 12%. Sa végétation naturelle est composée principalement d'épineux, xérophytes. Elle est marquée par une végétation dominée par le genre acacia se présentant sous forme de pseudo steppes, composées principalement de : *Acacia raddiana*, *Acacia nilotica*, *Acacia senegal* accompagnées d'autres espèces comme *Commiphora africana*,

Balanites aegyptiaca ; *Maerua crassifolia*. Zone pastorale par excellence avec caprins, camelins, ovins et bovins majoritairement, elle est de plus en plus occupée par les agriculteurs dans les endroits à forte densité d'épineux aux abords de l'isohyète 300 mm où les animaux les plus nombreux sont les ovins et les bovins.

A l'issue de ces rencontres et des analyses de la documentation, il a été retenu la poursuite des investissements dans les trois zones agro écologiques de l'OP6 pour des raisons suivantes :

L'existence dans ces paysages des possibilités de bénéfices environnementaux locaux et globaux ; La possibilité de cofinancement par l'existence de partenaires pour la synergie ; La fragilité des écosystèmes. La vulnérabilité des populations et la consolidation des acquis.

c) Initiatives stratégiques de l'OP7 dans les paysages terrestres et marins

Le tableau 4 présente les initiatives stratégiques qui seront mises en œuvre et la façon dont elles seront coordonnées pour obtenir un plus grand impact grâce à une approche multifocale ou intégrée dans chacun des paysages terrestres ou marins sélectionnés.

Tableau 4. Stratégies de mise en œuvre des Priorités du programme national du PMF/OP7

Priorités du programme national du PMF/OP7	Stratégies de mise en œuvre
Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Caractériser les facteurs de production (sols, intrants, le climat, les pratiques culturales, les ennemis de cultures...); • Identifier les actions d'adaptation, d'amélioration et de résilience (RNA, CES/DRS, semences améliorées, mécanisation, gestion de la fertilité et de l'eau...); • Identifier les contraintes au développement de la pisciculture ; • Développer les actions pour une pêche durable (Identification des espèces halieutiques et les techniques de pêche appropriées, empoissonnement, respect de norme et de période de pêche et la protection des plans d'eau) ; • Promouvoir la pisciculture privée moderne ; • Identifier les stratégies d'amélioration de la sécurité alimentaire (AGR, petite irrigation, petit d'élevage).
Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier avec les communautés locales, les écosystèmes et les espèces menacés ; • Identifier les menaces qui pèsent sur les écosystèmes et les espèces ; • Identifier et choisir les solutions adaptées et durables avec les populations locales ; • Mettre en œuvre les actions de conservation et de gestion des écosystèmes et des espèces ; • Suivre les actions et évaluer les impacts de manière participative.
Adaptation communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier de manière participative les aléas et risques climatiques (CVCA, MARP, focus group) ; • Identifier les potentialités locales ; • Mettre en œuvre les actions locales d'adaptation ; • Suivre les actions et évaluer les impacts de manière participative
Co-avantages de l'accès à l'énergie émettant peu de carbone	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire dans les ménages et les infrastructures publiques ; • Sensibiliser et promouvoir l'utilisation du charbon minéral ;

Renforcer l'inclusion sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les groupes vulnérables (les handicapés, le peuple autochtone, les jeunes filles et garçons, les femmes et les réfugiés) ; • Financer les microprojets dont les bénéficiaires sont les groupes vulnérables.
Gestion des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Capitaliser les bonnes pratiques développées dans les microprojets et les leçons apprises ; • Mettre en réseau les ONGs intervenant le domaine de l'environnement ; • Répliquer les expériences réussies
Gestion, suivi et évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre les activités des ONGs/OCB/OSC par les services techniques déconcentrés de l'Etat ; • Suivre périodiquement les activités des porteurs de microprojets par la CN/PMF/FEM, le PNUD et le CNP/PMF/FEM ; • Evaluer à mi-parcours et à la fin des microprojets par un consultant indépendant ; • Evaluer de manière participative les impacts des microprojets par un consultant indépendant
Plateformes de dialogue sur les politiques et la planification entre les OSC, le gouvernement et le secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> • Financer les microprojets portant sur le dialogue entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé. • Participer aux réunions de différents cadres de concertation

4.2. Subventions en dehors des paysages terrestres et marins prioritaires

Dans l'OP6, le SGP/NIGER a été Grantmaker+ en mobilisant des ressources au profit des ONG/OCB. Ces ressources ont été mobilisées auprès des institutions telles que l'UNESCO dans le cadre du projet 'Community Management of Protected Areas Conservation' (COMPACT) et le 'Projet Biosphère et Patrimoines du Lac Tchad' (BIOPALT).

Pour l'OP7, l'effort de mobilisation des ressources additionnelles sera poursuivi par la CNP/PMF/FEM. Compte tenu des défis et des demandes en provenance des ONGs pour le financement des microprojets dans le paysage choisi, la stratégie de l'OP7 prévoit une forte allocation des ressources dans ces paysages.

a) Plateforme de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé

Pour promouvoir le dialogue entre les OSC et les pouvoirs publics, le PMF contribuera à soutenir les OSC à s'inscrire dans un dialogue constructif avec les pouvoirs publics au niveau national et au niveau local (commune). Il s'agira d'abord de soutenir des ateliers de formation visant à renforcer la connaissance des concepts liés au développement durable et à la biodiversité, la compréhension des politiques nationales et des conventions internationales, et les capacités de communication et de participation à la mise en œuvre du développement local. Le PMF soutiendra ensuite la mise en place d'espaces de concertation au niveau de chaque paysage, entre les OSC, les administrations locales, les universités et les structures publiques impliquées dans le développement durable et l'insertion socio-économique des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables. Ces espaces seront animés par des OSC expérimentées ayant démontré des capacités d'encadrement et d'animations. Le Comité National de Pilotage, constitué notamment de représentants des Institutions publiques et des OSC, sera la passerelle facilitant la communication entre les pouvoirs publics centraux et les OSC.

b) Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes



Le développement des capacités et l'autonomisation de la femme et des groupes vulnérables dans les paysages constituent un aspect transversal à intégrer dans les projets du PMF/FEM OP7. La CN et le CNP s'emploieront à assurer l'intégration de ces aspects dans chaque projet. D'ores et déjà, le Niger a élaboré et adopté en août 2008, la Politique Nationale de Genre, qui représente un cadre de référence pour la promotion de l'équité et de l'égalité de genre.

Partout dans le paysage choisi, la question d'accès aux ressources naturelles est presque la même. En effet, le contexte socioculturel se caractérise par les préjugés selon lesquelles la femme n'a pas droit à la terre. La femme peut exploiter la terre et les autres ressources mais ne peut pas en posséder. Cette pratique a pour conséquence, l'exclusion de plus de 52% des populations (les femmes) de la gestion des ressources naturelles.

Pour résorber les impacts liés à cette situation d'exclusion des femmes, il est prévu des projets spécifiques à l'intention des groupements féminins notamment pour :

- contribuer à façonner les politiques et les normes de genre pour améliorer l'accès et le contrôle des femmes sur les ressources naturelles;
- renforcer les capacités des femmes à prendre des décisions concernant les ressources naturelles qu'elles utilisent.
- Favoriser l'égalité de participation des femmes aux processus de planification communautaire, rurale et urbaine;
- promouvoir la voix des femmes (y compris les peuples autochtones et les groupes communautaires locaux) dans les partenariats et les alliances avec les réseaux régionaux et nationaux;
- sensibiliser davantage le rôle des femmes et des hommes dans la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles;
- soutenir les technologies propres et les solutions énergétiques qui offrent également aux femmes la possibilité de réduire leur empreinte environnementale et de créer de nouvelles entreprises;

Pour promouvoir la participation des jeunes, tous les projets soutenus par le PMF accorderont une attention particulière aux jeunes en tant que public assurant l'influence et la réplication au sein de leurs communautés, et constituant la relève future de la gestion durable des ressources naturelles. Les projets portés par les associations de jeunes ou qui intègrent de façon appropriée l'organisation et la participation des jeunes seront encouragés et privilégiés, lors de la sélection des projets du PMF pour l'OP7.

Gestion des connaissances

La documentation et la diffusion des connaissances acquises durant la mise en œuvre de la stratégie est capitale. Chaque organisation bénéficiaire devra y contribuer à travers la production et la documentation des meilleures pratiques et des leçons apprises. Chaque projet communautaire doit allouer une partie de son budget à la production et la documentation de connaissances spécifiques qui seront développées pour résumer les leçons tirées des activités proposées dans le paysage concerné, à travers :

Les études de cas, les leçons apprises et les meilleures pratiques; les expériences nouvelles réalisées dans les paysages; la publication d'un bulletin d'information semestriel; les visites d'échange devront



être organisées pour le partage d'expérience entre différents projets à l'intérieur des paysages et entre les paysages ; la réalisation d'un film documentaire sur l'ensemble de la stratégie (actions dans les paysages et hors/paysage) ; la vulgarisation de la documentation produite (bibliothèques et sur les sites Web appropriés).

Toutes ces bonnes pratiques et leçons apprises seront partagées à travers leur réplique entre les communautés de ce paysage

Aussi, ces bonnes pratiques et leçons apprises seront reconduites dans les projets objets de Scaling Up.

A la fin de l'OP7, une revue de portefeuille sera organisée à travers un atelier des parties prenantes.

5. PLAN DE COMMUNICATION

Les principaux outils et/ou canaux qui seront utilisés pour véhiculer les messages auprès des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie et la population cible se résument comme suit :

- Organisation d'un atelier national de communication sur les résultats obtenus à l'échelle des paysages en vue de promouvoir l'intégration des leçons issues des pratiques communautaires dans les politiques et les stratégies environnementales nationales ;
- Production et diffusion d'un rapport annuel fortement illustré (statistiques, photographies...) sur le bilan des réalisations par paysage (incluant les succès et les défis) ;
- Réalisation et diffusion des documentaires en ligne ;
- Utilisation des radios communautaires pour l'animation d'émissions au profit des communautés cibles sur les techniques et les bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles par les OSC ;
- Organisation des visites guidées des sites pour les partenaires ;
- Participation aux rencontres nationales.

Aussi, des articles et des études de cas seront produits avec comme messages clés les points suivants :

- SGP est un incubateur mondial d'idées et de solutions innovantes développées par des organisations de la société civile pour atteindre les ODD et les avantages environnementaux mondiaux.
- SGP est une plate-forme d'inclusion sociale qui a 25 ans d'expérience de travail pour autonomiser et améliorer les compétences des femmes, des peuples autochtones, des jeunes et des personnes handicapées.
- SGP est un mécanisme unique pour faire entendre les voix et les connaissances de la société civile sur les plateformes nationales et internationales.

Les principaux outils et/ou canaux qui seront utilisés pour véhiculer les messages auprès des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie et la population cible se résument comme suit : Bénéficiaires à travers les e-mails, ateliers, réunions participatives, réseaux sociaux, etc.), Gouvernement et le PNUD (réunions, newsletter, etc.), Grand public (réseaux sociaux, médias traditionnels....).

6 PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT

6.1 Cofinancement en espèces et en nature garanti et prévu

1) Au niveau du projet

Le cofinancement portera sur la contribution (généralement en nature) des populations et les OSC. Les municipalités intègrent la prise en charge des questions environnementales dans leur Plan de Développement Communautaire (PDC).

2) Au niveau du paysage terrestre ou marin

Le choix du paysage s'explique entre autres par l'existence de partenaires susceptibles de cofinancer des projets. A cet effet, la possibilité de cofinancer des projets en synergie avec certains partenaires existe.

3) Au niveau du pays

La possibilité de cofinancer des projets avec d'autres partenaires nationaux existe, notamment avec l'initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens), les ministères techniques, etc.

6.2 Opportunités de cofinancement

Afin de répondre aux préoccupations de la Stratégie Programme Pays, le PMF/FEM a envisagé les approches et activités suivantes :

L'organisation des plateformes de dialogue/ l'organisation des fora pour la mobilisation des ressources ;
L'organisation des rencontres des jeunes ; La participation à des séminaires ; Les rencontres bilatérales avec des partenaires stratégiques ; La mise en réseau des ONG ayant bénéficié du financement PMF/FEM ; La collaboration avec des organisations sectorielles de la société civile.

Le PMF/FEM continuera à servir de mécanisme d'exécution de certains programmes à l'instar de l'OP6 (UNESCO/COMPACT/BIOPALT, et COMDEKS).

7. GRANTMAKER+ ET OPPORTUNITES DE PARTENARIAT

Le PM/FEM va développer des stratégies de mobilisation des ressources à travers la négociation des partenaires pour le financement des projets. C'est ainsi que le PMF/FEM compte poursuivre sa collaboration avec l'UNESCO qui a déjà financé des projets dans le cadre du programme COMPACT dans la zone du Parc W et actuellement il est en train de mettre en œuvre des projets du programme BIOPALT dans le Lac Tchad. Ces efforts seront poursuivis pour accompagner les projets se trouvant dans le pipeline et dont les ressources du PMF ne suffisent pas à les financer. Les ressources mobilisées servent aussi à financer les activités non éligibles au FEM.

8. PLAN DE GESTION DES RISQUES

Les risques identifiés pour la phase opérationnelle 7 sont essentiellement liés :

- aux aléas climatiques (les inondations et les ennemis des cultures...) ;
- Aux conflits institutionnels

Tableau 5. Description des risques identifiés dans l'OP7

Décrire les risques identifiés	Degré des risques (faible, moyen, élevé)	Probabilité des risques (faible, moyen, élevé)	Mesure prévue d'atténuation des risques
Conflits institutionnels	Faible	Faible	Arbitrage par le Gouvernement
Risques environnementaux : Sécheresses, inondations, ennemis et maladies des cultures	Elevé	Elevé	Recours au dispositif d'alerte précoce
Apparition des conflits liés à la gestion des ressources naturelles	Moyen	Moyen	Promotion de l'inclusion sociale et prise en compte effective des groupes marginalisés

9. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

9.1 Approches de suivi aux niveaux des projets et des pays

La mise en œuvre de la stratégie sera basée essentiellement sur le suivi et évaluation des projets, mais aussi d'autres aspects tels que la prise en compte du genre, la synergie, le partenariat, le respect des priorités nationales, l'équité et la durabilité environnementale.

Le suivi et le rapportage sont ainsi des éléments-clés dans cette démarche car, ils doivent permettre de: (i) suivre et d'évaluer les résultats de la mise en œuvre du programme et des projets tout en fournissant les recommandations nécessaires ; (ii) documenter et disséminer les résultats, leçons apprises ainsi que les bonnes pratiques.

Le suivi évaluation porte sur les points suivants :

Avant la sélection des projets : Les propositions de projets feront l'objet d'une pré-évaluation sur le terrain avant leur examen par le CNP. Les objectifs sont les suivants:

- Vérifier la problématique et évaluer de manière concertée et participative les besoins des bénéficiaires pour résoudre le problème ;
- S'assurer de l'adhésion et la participation effectives de toutes les parties prenantes ;
- Vérifier la prise en compte du genre et la cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) du système des Nations Unies ;
- Vérifier le statut foncier des sites.

Pendant l'exécution du projet: Des missions de suivi de projets seront régulièrement effectuées par la coordination nationale, le CNP et les autres parties prenantes. L'objectif assigné à ces missions est de suivre les indicateurs; de vérifier le niveau d'exécution; de prévenir certains risques; et de corriger certaines insuffisances constatées dans la mise en œuvre des projets. Des outils appropriés seront élaborés et utilisés.

Lors des missions de suivi, les mesures préventives de lutte contre le COVID19 seront respectées à savoir la distanciation physique, le port de masque, le lavage des mains.

L'utilisation des réseaux sociaux est encouragée pour les rapports d'activités et les réunions.

A la fin du projet : Un rapport final et un rapport d'évaluation seront produits

Au niveau du programme : Une revue à mi-parcours de la stratégie sera effectuée.

Les projets financés par le PMF/FEM sont systématiquement enregistrés dans la base des données globale du PMF. Tous les renseignements liés aux projets sont enregistrés dans la base des données. Il s'agit entre autres de la nature du projet, des objectifs, des résultats attendus, des indicateurs, du montant du projet, la durée du projet et autres documents. Une mise à jour est apportée régulièrement en tenant compte des résultats enregistrés à court, moyen et long terme.



Tableau 6. Plan de S&E au niveau du programme national

Activité de S&E	Objet	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
Élaboration de la Stratégie Nationale du Programme (SNP)	Cadre d'action comprenant l'identification des projets communautaires.	CN, CNP, parties prenantes nationales, bénéficiaires	Une subvention de planification du PMF pour l'embauche d'experts-conseils peut être utilisée pour mettre à jour le plan OP7 de la SNP.	Au début de l'OP7
Dans le cadre des réunions du CNP, examen continu des résultats et de l'analyse des projets. Cela comprend un examen annuel de la SNP. Lors des réunions du CNP, les règles des mesures préventives contre le COVID19 seront respectées (Distanciations physiques, port de masques, lavage des mains) et les réunions virtuelles sont aussi encouragées	Évaluer l'efficacité des projets, du portefeuille de pays, de l'apprentissage et de la gestion adaptative.	CN, CNP, Bureau de pays du PNUD. Les délibérations finales ont été partagées/analysées avec les collègues du CPMT.	Temps du personnel, budget de fonctionnement du pays	Au moins un examen annuel pour s'assurer que la SNP/OP7 est sur la bonne voie pour atteindre ses résultats et apporter des modifications opportunes et fondées sur des données probantes à la SNP, au besoin
Enquête du Rapport annuel de suivi	Permettre un reportage efficace au CPMT et au FEM. Il sert d'outil principal pour enregistrer et présenter analytiquement les résultats aux donateurs.	CN/AP en étroite collaboration avec le CNP. Le CPMT fournit un appui technique d'orientation et reçoit la soumission finale des pays pour des actions supplémentaires	Temps du personnel	Une fois par an en juin-juillet
Revue du portefeuille de pays	Saisie des résultats méthodologiques du portefeuille à un moment donné pour noter les changements au niveau de l'impact ainsi qu'une adoption plus large. L'objectif est	CN, CNP	La subvention de planification du PMF pour engager des consultants peut être utilisée pour entreprendre l'examen de l'impact des cycles opérationnels précédents et utiliser les leçons pour	Une fois par phase opérationnelle



Activité de S&E	Objet	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
	d'appuyer la présentation de rapports aux intervenants, l'apprentissage et le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre stratégiques de la SNP.		l'élaboration et la mise en œuvre de la SNP de l'OP7. On peut s'attendre à un soutien technique mondial en matière de S&E.	
Base de données SGP	Garantir l'enregistrement de tous les apports du projet et du programme de pays dans la base de données du PMF.	CNP, PAs,	Temps du personnel	Tout au long de la phase opérationnelle. Assurer l'assurance de la qualité et l'achèvement des données avant le cycle annuel de surveillance (de mai à juin de chaque année).
Audit	Veiller au respect des règles et normes de mise en œuvre et de gestion du projet.	UNOPS/sous-traitant externe. CN/AP pour fournir le soutien nécessaire.	Budget de fonctionnement global	Annuellement pour certains pays sur la base d'une évaluation des risques

9.2 Cadre de résultats de la SNP

Le cadre de résultats de la SNP en fonction des indicateurs et des cibles est présenté dans le tableau 7.

Tableau 7. Cadre de résultats Stratégie nationale de programme de l'OP7 du PMF

Objectif du programme de l'OP7 du PMF : Promouvoir et soutenir des initiatives novatrices, inclusives et ayant un impact, et encourager les partenariats multipartites au niveau local pour aborder les problèmes environnementaux mondiaux dans les paysages terrestres et marins prioritaires		
1. Initiatives stratégiques de la SNP OP7 (globale)	2. Indicateurs et objectifs spécifique de la SNP l'OP7 du Niger	3. Moyens de vérification
<p>Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence - Eliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées. 	<p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de mesures d'adaptation, d'amélioration et de résilience - Promotion des techniques agro-écologiques (RNA, gestion de la fertilité, CES/DRS) - Gestion participative des parcours de pâturage - Préservation de la diversité halieutique et promotion de la pisciculture moderne - Actions d'amélioration de la sécurité alimentaire <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1000 hectares de terres agricoles sont restaurés et mis en valeur 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF (<i>dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux</i>) - Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF - Examen du programme national - Indicateurs de résilience socio-



	<ul style="list-style-type: none"> - au moins 10 mares ont été empoisonnées - 2 membres par groupements des pêcheurs formés sur les techniques de pêches appropriées - 100 groupements ont été soutenus pour l'exploitation agricole irriguée 	écologique pour les paysages de production (SEPLs) Indicateurs de résilience
<p>Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées par le biais des APACs et d'une gouvernance partagée avec le secteur privé et le gouvernement. - Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité menée par les communautés, y compris la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.) - Renforcer les actions menées par la communauté pour la protection des espèces menacées 	<p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les aires protégées et leurs zones tampons ; - Les forêts classées ; - Les zones humides ; - Les terres communautaires (plateaux, les enclaves pastorales...) - les plans d'eau <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -5,000 hectares d'écosystèmes forestiers améliorés et soumis aux pratiques de gestion durable -10,000 habitants des paysages sensibilisés à la nécessité de promouvoir la biodiversité - au moins 2 élus locaux de chaque commune des zones d'intervention sont formés sur les pratiques de gestion durables des écosystèmes et de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) - Variables de comparaison de l'évaluation de référence (utilisation de modèles conceptuels et de données des partenaires, le cas échéant) - Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF - Examen du programme national
<p>Co-avantages de l'accès à l'énergie émettant peu de carbone</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des CDN - Promouvoir des technologies renouvelables et à haut rendement énergétique offrant des avantages socio-économiques et améliorant les moyens de subsistance. - Promouvoir les besoins en services énergétiques hors réseau dans les zones rurales et urbaines. 	<p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'énergie solaire. - Promotion des pratiques alternatives au bois énergie (charbon minéral) <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au moins 10 villages sont touchés dans les actions de promotion de l'énergie solaire - Au moins 100 ménages formés sur l'utilisation des techniques énergétiques à faible émission de CO2 (charbon minéral) 	<ul style="list-style-type: none"> -Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) -Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF -Examen de la stratégie du programme national (appui du CNP)
<p>Renforcer l'inclusion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des initiatives ciblées - Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets (p. ex. femmes/filles, peuples autochtones, jeunes et personnes handicapées) 	<p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répartition des bénéficiaires des formations entre hommes et femmes - Répartition des bénéficiaires des appuis individuels à une activité économique durable entre hommes et femmes, personnes vulnérables et/ou en situation de handicap. <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 30% des actions sont portées par les femmes et par les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> -Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF -Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF -Examen du programme national



	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 2 projets de sensibilisation des jeunes par paysage - Au moins 500 femmes et au moins 500 représentants des peuples autochtones sont impliqués dans la conception et la mise en œuvre des projets communautaires - 25 d'organisations/ structures sensibilisées à l'inclusion sociale 	
<p>Gestion, suivi et évaluation des résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs - Mettre en place un mécanisme de supervision des Microprojets (redynamiser les TAG) 	<p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des activités des ONGs/OCB/OSC par les services techniques déconcentrés de l'Etat - Suivi périodiquement les activités des porteurs de microprojets par la CN/PMF/FEM, le PNUD et le CNP/PMF/FEM - Evaluation à mi-parcours et à la fin des microprojets par un consultant indépendant <p>Indicateurs :</p> <p>L'ensemble des projets administrent des modalités de gestion des résultats dans la conception et l'exécution des programmes et la prise de décisions globales au moyen de mécanismes participatifs.</p> <p>Fréquence de trois mois pour la mise à jour de la base de données du PMF pour une collecte, une gestion et une analyse efficaces des données à l'appui de l'amélioration de l'exécution des programmes et de l'apprentissage</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF -Examen du programme national
<p>Plateformes de dialogue sur les politiques et la planification entre les OSC, le gouvernement et le secteur privé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir/renforcer les voix de la communauté et sa participation aux politiques mondiales et nationales, à l'élaboration de stratégies liées à l'environnement mondial et aux questions de développement durable. 	<p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'espaces de concertation entre OSC, pouvoirs publics et autres parties prenantes - Renforcement des capacités des OSC à interagir avec les pouvoirs publics et financer leurs actions -Participation aux réunions de différents cadres de concertation <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 1 espace de concertation entre OSC, pouvoirs publics et autres parties prenantes -Au moins 25 OSC renforcées dans leurs capacités à interagir avec les pouvoirs publics -Au moins 2 réseaux d'OSC sont établis/renforcés dans les paysages 	<ul style="list-style-type: none"> -Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF -Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale -Examen du programme national



10. APPROBATION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE

Remarque : La signature des membres du CNP est requise pour l'approbation de la version finale du PMF dûment examiné et approuvé à la réunion du Comité national de pilotage.

Les membres du CNP participant à l'élaboration, l'examen et à l'approbation de la SNP de l'OP7/Niger	Signatures
1. Prof. ADAMOUMahaman Moustapha	
2. M. GOUSMANE Moussa	
3. M. LAWALI Elh. Mahamane	P.O.
4. Mme MAMAN Noura Fatchima	
5. M. DAN BAKOYE Chaibou	
6. Mme BOUCHA SADA Albachir	
7. Mme Guéro Magalé Ousseina	
8. M. BADOUA Kalla	
9. M. ILLA Kané	